



Bras de fer Bruxelles-Varsovie : "Ce n'est pas le début du délitement de l'Union européenne"

En dépit de ses provocations envers Bruxelles, le gouvernement polonais va finir par se conformer au droit européen, selon le chercheur Jean-Dominique Giuliani.



Des polonais manifestant pour soutenir l'appartenance de la Pologne à l'Union européenne, le 10 octobre 2021 dans les rues de Varsovie.

Krzysztof Zatycki / NurPhoto via AFP

Jusqu'où ira le bras de fer juridique entre la Pologne et l'Union européenne ? Dans une décision présentée jeudi dernier, le Tribunal constitutionnel polonais a déclaré que certains traités européens étaient "incompatibles" avec la Constitution du pays. En cause : un différend avec Bruxelles autour de réformes judiciaires controversées mises en place par le PiS, le parti populiste de droite au pouvoir. Pour Jean-Dominique Giuliani, le président de la Fondation Robert Schuman, la Pologne aurait tout à perdre à ne pas se conformer à terme au droit européen.

L'Express : L'entrée en vigueur ce mardi de l'arrêt du Tribunal constitutionnel polonais visant le droit européen, va-t-elle entraîner de facto un Poxxit juridique ?

Jean-Dominique Giuliani : En réalité non. Le Tribunal constitutionnel polonais ne remet pas réellement en cause les articles du traité de l'Union européenne, il dit simplement qu'ils ne sont pas conformes à la

[Visualiser l'article](#)

Constitution polonaise. C'est un cas de figure qui s'est déjà présenté à plusieurs reprises dans le passé dans d'autres pays, notamment en France. Et lorsque notre Constitution s'est trouvée en conflit avec certains traités européens, nous l'avons modifiée pour nous mettre en conformité avec ceux-ci. Donc le véritable enjeu est désormais de savoir si le gouvernement polonais va modifier, ou pas, sa Constitution, pour se conformer au droit européen.

Mais le risque que le gouvernement polonais cherche à défier l'UE n'est pas si important qu'on l'imagine. Il le fait certes dans le discours, tout comme Viktor Orban en Hongrie, mais le cadre juridique européen reste malgré tout globalement respecté. Jusqu'à présent, les autorités polonaises ont toujours fini par céder aux décisions de la Cour de justice de l'Union européenne, donc il y a de bonnes chances de croire que ce sera encore une fois le cas ici. Pour l'instant, le gouvernement polonais a d'ailleurs affirmé vouloir rester au sein de l'Union européenne, donc il y a tout lieu de penser qu'il va appliquer les traités d'une manière ou d'une autre. A lui de trouver un moyen de ne pas perdre la face, mais ce n'est pas le début du délitement de l'Union européenne.

Par ailleurs, si le gouvernement polonais refuse de modifier sa Constitution, l'Union européenne prendra des mesures de rétorsion...

Absolument. La Commission européenne s'est par exemple engagée à suspendre les subventions et prêts prévus pour la Pologne dans le cadre du plan de relance européen. Cela représente une somme de près de 40 milliards d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Cette disposition, qui a été introduite dans le plan de relance sur demande du Parlement européen, prévoit que le versement de ces fonds est soumis au respect de l'Etat de droit. Si ce mécanisme est bien validé par la Cour de justice de l'Union européenne - un processus qui est en cours -, alors il s'agira d'un instrument juridique important à l'encontre de la Pologne, qui est très dépendante des financements européens. Donc on peut facilement imaginer que la menace d'un gel de ces fonds serait suffisante pour faire évoluer la position du gouvernement polonais.

Selon vous, le gouvernement polonais finira donc par faire marche arrière ?

Il fera marche arrière, ou il tombera. Le gouvernement polonais multiplie les provocations et joue sur le nationalisme, parce qu'il est en bout de course après avoir gouverné pendant de nombreuses années. Mais cette attitude atteint ses limites : il a déjà perdu en juin dernier sa majorité à la Diète, la chambre basse en Pologne, et le Sénat est aux mains de l'opposition depuis 2019. Même au sein du PiS, certains élus contestent les décisions du gouvernement, notamment la réforme de la justice permettant au pouvoir de nommer les membres du Tribunal constitutionnel. Une confrontation prolongée avec l'UE ne ferait donc qu'accélérer cette déroute.

L'Union européenne veillera toutefois à ne pas jeter l'opprobre sur le peuple polonais. Celui-ci est d'ailleurs descendu massivement dans les rues dimanche soir pour soutenir l'appartenance de la Pologne à l'UE : près de 100 000 personnes se sont ainsi rassemblées à Varsovie. D'après les sondages, plus de 80% des Polonais se sentent européens, donc il ne faut pas sous-estimer leur attachement à l'UE.

En France, plusieurs candidats à la présidentielle comme Marine Le Pen, Arnaud Montebourg ou encore le probable candidat Eric Zemmour ont apporté leur soutien au gouvernement polonais, et appelé à faire primer le droit national sur le droit européen. Comment l'expliquer ?

www.lexpress.fr

Pays : France

Dynamisme : 47

[Visualiser l'article](#)

Je pense qu'il y a là une forme de démagogie, qui s'exprime dans le cadre de la précampagne présidentielle française. De plus, j'ai lu les communiqués des uns et des autres, et ils témoignent d'une certaine méconnaissance du fonctionnement de l'Union européenne. Si les traités européens obligent les gouvernements à les respecter, c'est parce que ceux-ci ont préalablement accepté de les ratifier. Ce ne sont pas des contraintes imposées ex nihilo.

Il ne s'agit donc pas d'une question de hiérarchie des normes, mais de réciprocité dans l'application de traités que les Etats ont choisi de conclure ensemble. En effet, on n'impose pas des règles aux Etats, puisque ce sont des règles que les Etats ont déjà eux-mêmes acceptées, souvent par référendum en rejoignant l'Union européenne. A partir du moment où l'on adopte des traités européens, on accepte la règle commune. Mais si on remet en cause la règle commune ensuite, alors il n'y a plus de réciprocité et de confiance entre partenaires.